

# La Newsletter adm



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Deux-Sèvres

Par les conseillers techniques  
et les services administratifs



Référentes Directeurs

## PAP

Un [nouveau document](#) définit le PAP et le PPRE et décrit le circuit de mise en place du PAP, de la demande des responsables légaux à sa mise en œuvre et son suivi dans les établissements. Il est également consultable sur l'espace pédagogique, rubrique [direction d'école](#).

## TO DO LIST



- Suivre la constitution des dossiers d'entrée en sixième dans Affelnet : réceptionner le volet 2 et envoyer les demandes de dérogation à la circonscription pour le 9 mai avec les volets 1 et 2 et les pièces justificatives de la demande de dérogation.
- Notifier la décision de poursuite de scolarité aux familles.
- Planifier les RDV avec les familles des nouveaux inscrits.
- Organiser l'accueil des nouveaux élèves : visite d'école, temps d'immersion...
- Planifier un RDV avec la municipalité en vue de la rentrée scolaire : occupation des locaux, organisation pour les personnels, travaux d'été...
- Planifier les derniers exercices de sécurité : PPMS et incendie.

## Contact référentes directeurs :

- Nord (circonscriptions de Parthenay, Bressuire et Thouars) :

Céline DANHIEZ – [referent.directeurnord79@ac-poitiers.fr](mailto:referent.directeurnord79@ac-poitiers.fr)

- Sud (circonscriptions de Niort, Marais, Melle et St Maixent) :

Gaëlle LAFOIX – [referent.directeursud79@ac-poitiers.fr](mailto:referent.directeursud79@ac-poitiers.fr) – 06 17 91 11 12



Prévention Départementale

## Le CSA et la F3SCT

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a créé une nouvelle instance dénommée **comité social d'administration (CSA)**. Elle naît de la fusion des actuels comités techniques (CT) et comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Plusieurs formations spécialisées peuvent en être issues dont, au-delà d'un seuil de 200 agents, la **Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT)**.

Le **CSA spécial départemental** est compétent pour les questions intéressant l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires des premiers et seconds degrés dans le département. Il est présidé par l'IA-DASEN.

L'article L. 253-2 du code général de la fonction publique précise que la F3SCT est compétente dans les domaines suivants :

- La protection de la santé physique et mentale ;
- L'hygiène ;
- La sécurité des agents dans leur travail ;
- L'organisation du travail ;
- Le télétravail ;
- Les enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques ;
- L'amélioration des conditions de travail et des prescriptions légales y afférentes.

La F3SCT spéciale départementale des Deux-Sèvres a été installée le 21 mars 2023.

Monsieur Christian L'Hôte, professeur du 2nd degré au lycée Jean Macé, a été élu secrétaire de cette instance.

Son adresse mail reste pour l'instant inchangée : [chsctd-sec-79@ac-poitiers.fr](mailto:chsctd-sec-79@ac-poitiers.fr)



## Service du **P**arcours de l'**E**lève et du soutien aux écoles et aux établissements

Poursuite de scolarité : A partir du 24/04, envoi des propositions de passage en 6ème, de maintien ou d'orientation SEGPA aux familles suite aux conseils des maîtres.

Affectation 6ème : le 24/04, retour des volets 2 par les familles.

—> Saisie des vœux des familles : affectation dans le collège de secteur, affectation dans un autre collège que le collège de secteur avec saisie d'une demande de dérogation, affectation en EGPA après décision CDO, affectation en ULIS après décision MDPH , langues si bilangues

—> Édition de l'accusé réception en cas de demande de dérogation.



## Service des **A**ffaires **G**énérales et **F**inancières

- Stages de réussite : des stages sont organisés du 17 au 21 avril, dans les écoles publiques et privées sous contrat. Ils sont destinés aux élèves de CM1 et CM2.
- CDAS : la prochaine réunion se tiendra le 2 mai.